

Étang du Vernet

Distance

↔ 6.5 km

Durée

 2h00

Difficulté

 Facile

Dénivelé

 +125 m

Balisateur

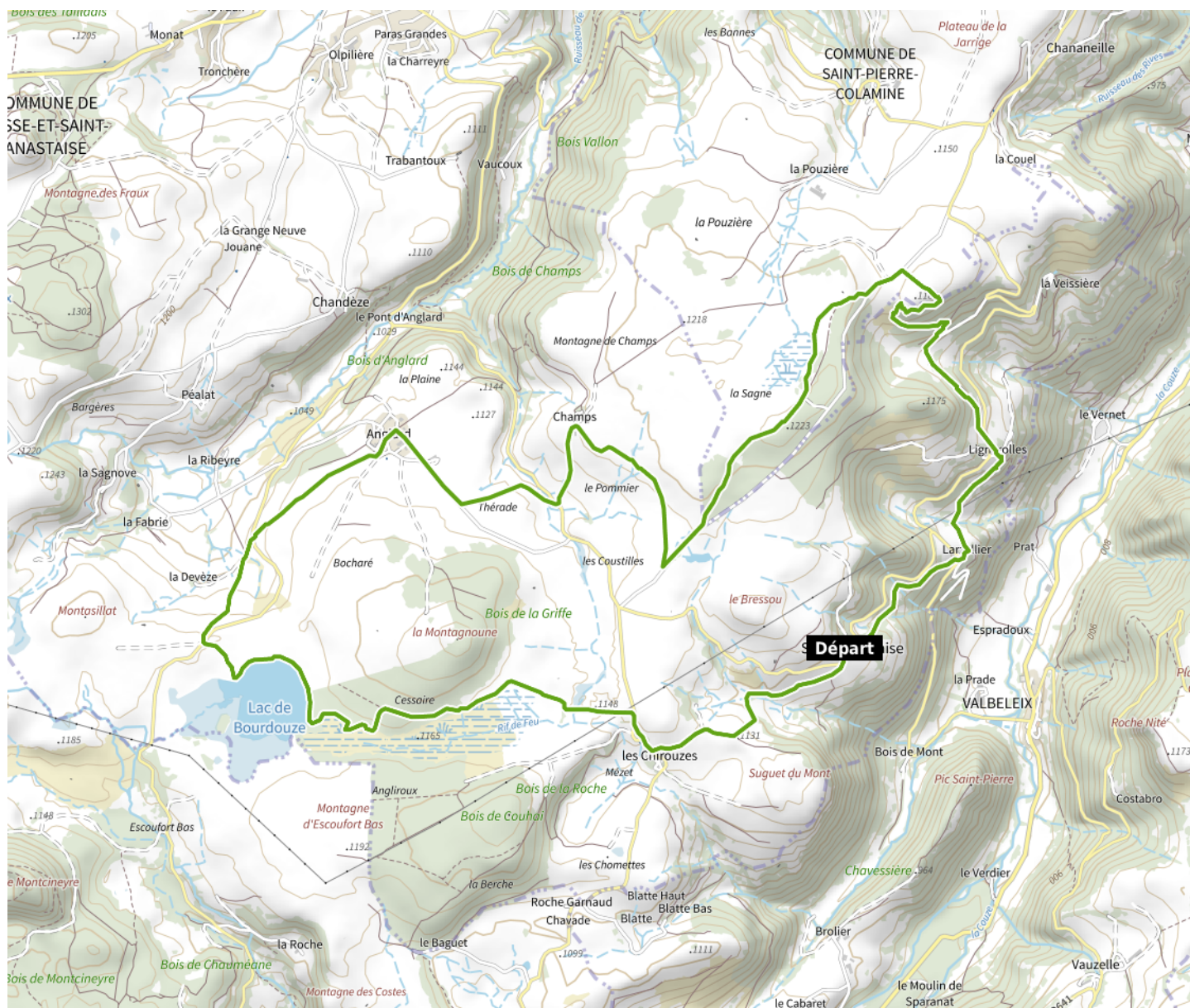
 Bleu

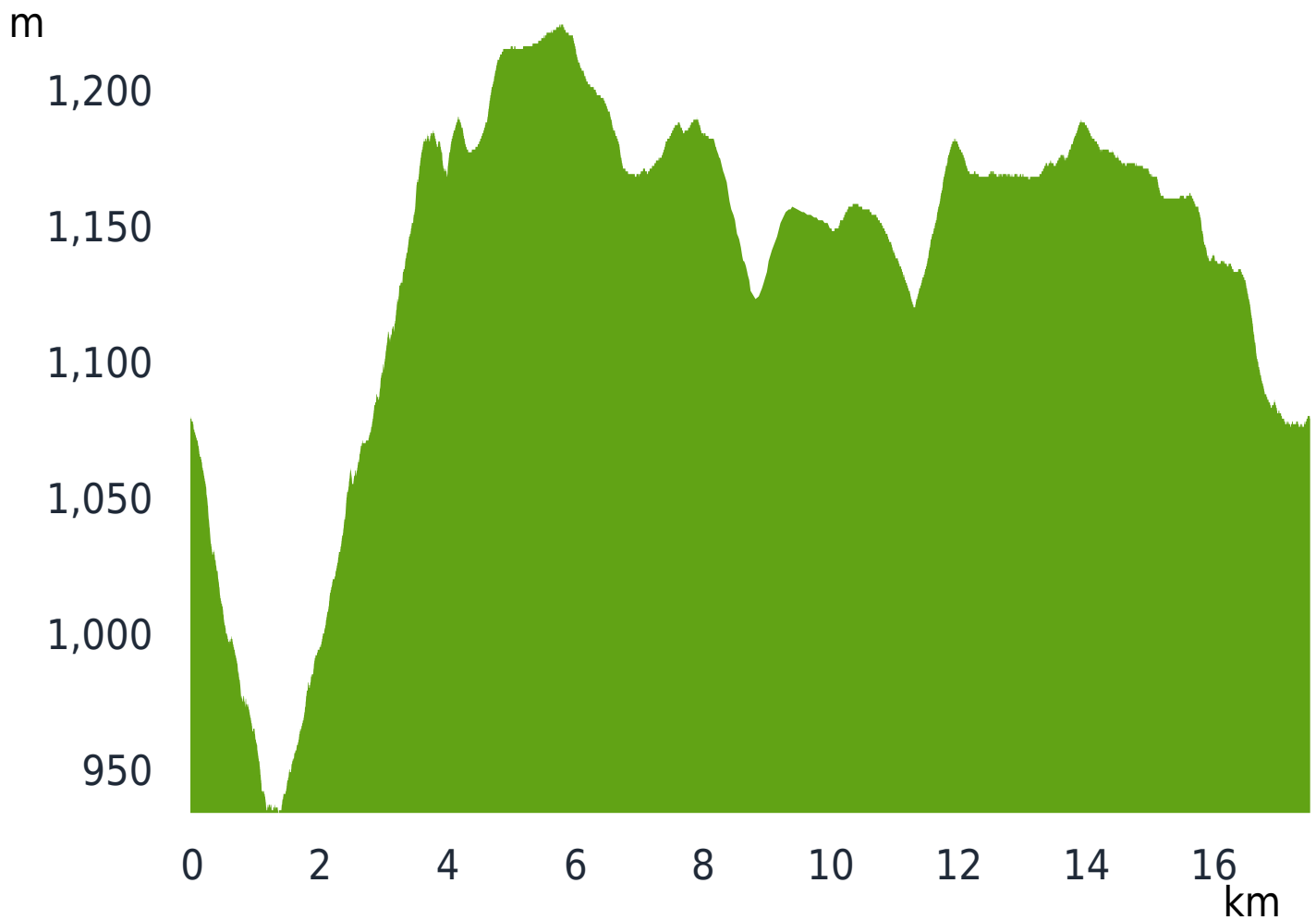


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

La Celle

Adresse de départ

Place de l'église
63620 La Celle

Accès au point de départ

De Pontaumur, suivre la D941 direction Aubusson. À Saint-Avit, prendre à gauche la D13 direction Giat, puis à droite la D582 jusqu'à la Celle. Stationnement place de l'église.

Description du parcours

Cette randonnée dévoile les charmes d'une campagne préservée en bordure du département de la Creuse dans le "Pays des étangs" : pas moins de quatre étangs sont desservis par le sentier.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Face au panneau départ, prendre la route de Chalus. Laisser un chemin à gauche. Poursuivre sur la route et à mi-côte, aller à droite sur un chemin enherbé jusqu'à une intersection en haut de la côte.

Étape 2 : Virer sur le chemin à gauche et atteindre une route. La suivre à droite. A l'entrée de Chalus, juste avant la première maison, prendre un chemin à droite puis continuer à droite sur la route. Au croisement routier, se diriger sur la route à gauche. Au « Cédez le passage », traverser une route et descendre un chemin en face toujours tout droit. Passer sur la digue d'un étang et poursuivre directement jusqu'à une route. La suivre à droite jusqu'au niveau d'une maison sur la gauche.

Étape 3 : Emprunter le chemin à gauche. Longer un étang. A l'intersection, aller à gauche. A l'embranchement suivant, monter le chemin à droite. Sur le plat, laisser un chemin à gauche. A l'intersection en T, descendre à droite. A la maison, continuer à droite puis, aussitôt, virer sur le chemin à gauche. Longer l'étang du Vernet puis passer sur la digue. Monter le chemin carrossable sur 40m puis à l'intersection continuer la montée. En haut de la côte(point1), descendre le chemin en face puis suivre la route à gauche pour rejoindre le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.